

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

Adopté

N° AS225

AMENDEMENT

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, substituer au mot :

« Elle »

les mots :

« La personne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.